

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 29 JUIN 2020, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES « salle du conseil municipal » sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Elisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ, Aurélie PREUX et Marc SAUTEREAU.

Représentée : Claudine BOUCHER donne procuration à Agnès BOREL.

Excusé : Lionel HÉGRON.

Secrétaire de séance : Clémence PLANTÉ.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 25 mai 2020. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Romuald COLIN, adjoint en charge de l'urbanisme, de donner connaissance à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations en matière d'urbanisme (autorisations des droits des sols et du droit de préemption urbain exercé sur la commune). Au préalable, le conseil municipal confirme l'intérêt de continuer à être informé des autorisations données en matière d'urbanisme.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. AFFAIRES GENERALES

- Composition des commissions municipales N° 2020-04-023.

Conformément à l'article L. 2121-22 du C.G.C.T., Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales auront un caractère permanent.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité les conseillers municipaux qui siègeront dans les différentes commissions municipales suivant le tableau en annexe n° 1. En ce qui concerne l'accès de ces commissions aux personnes non membres du conseil municipal, elles seront invitées à participer à des réunions de travail.

- Composition de la commission « appel d'offres/ouverture des plis » N° 2020-04-024.

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 qui renvoie à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat, qu'elle a un caractère permanent et qu'elle est présidée par le maire, président de droit, le conseil municipal décide de procéder à l'élection en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, de trois membres titulaires ainsi que de trois suppléants.

A l'unanimité des suffrages exprimés sont élus :

- . Membres titulaires : Jean-Michel GUERTIN, Agnès BOREL et Romuald COLIN.
- . Membres suppléants : Elisabeth BENOIST, Marc SAUTEREAU et Max DELUGEAU.

- Désignation des délégués communaux au SMICTOM du Chinonais.

Conformément aux statuts du SMICTOM, notamment l'article 7, le comité est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour chaque commune desservie par les services enlèvement/traitement des ordures ménagères et déchetteries.

Considérant que la compétence a été transférée à la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, la commune doit procéder à des propositions de désignation de délégués et ceci en coordination avec elle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer Monsieur Romuald COLIN comme délégué titulaire et Monsieur Denis MOUTARDIER délégué suppléant.

2. FINANCES COMMUNALES.

- Renouvellement du contrat annuel de maintenance du parc informatique de la mairie N° 2020-03-025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler en 2020 le contrat annuel de maintenance du parc informatique de la mairie. L'actuel prestataire, la société 2C – 2 i de Huismes a déposé une nouvelle offre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler ce contrat de maintenance auprès de la société 2C – 2i pour un montant de 1 990,00 euros hors taxes (contrat de télémaintenance + 1 jour de maintenance préventive + licences antivirus). Il émet le souhait de demander également le coût d'un contrat annuel de maintenance pour l'informatique de l'école.

- Subvention exceptionnelle 2020 à l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (O.N.A.C.V.G.) N° 2020-03-026.

Monsieur le Maire rappelle que la commémoration du 08 mai 1945 n'a pas eu lieu à Huismes en raison de la période de confinement liée au Covid-19.

Ainsi la collecte du Bleuets de France a été annulée. L'O.N.A.C.V.G. a mis en ligne un projet de collecte numérique sur leur site Internet.

Afin de compenser le manque à gagner de cette association, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser en 2020 une subvention exceptionnelle de 100,00 euros au profit de l'O.N. A.C.V.G.

3. TRAVAUX.

- Suivi du projet d'aménagement des entrées de bourg de l'agglomération (route de Chinon).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal demande au cabinet TALPA de Saumur, maître d'œuvre, d'élaborer un nouvel avant-projet sommaire qui tienne compte des remarques des élus et dont le coût de l'étude et des travaux se limite à l'enveloppe financière inscrite au budget unique 2020. Il espère pouvoir valider cette nouvelle version à l'occasion de la prochaine séance de conseil municipal.

4. INTERCOMMUNALITÉ / communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

- Délégation partielle du droit de préemption urbain aux communes membres N° 2020-04-027.

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au périmètre de Droit de Préemption Urbain de la communauté de communes, applicable sur les zones qui ont été décidées par la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire. Il accepte également à l'unanimité la délégation partielle du Droit de préemption Urbain aux communes membres sur les zones urbaines (U) et zones à urbaniser (AU) définies au PLUi-H, hormis sur les parcelles où la communauté de communes souhaite conserver son droit de préemption.

- Approbation du Plan de Relance Territorial (P.R.T.) N° 2020-04-028.

Vu le protocole d'accord relatif au Plan de Relance Territorial, signé le 30 avril 2020 lors d'une séance exceptionnelle du bureau communautaire, par le président de la communauté de communes d'une part, et par les 19 maires des communes membres d'autre part,

Vu la version en date du 19 mai 2020 du Plan de Relance Territorial,

Monsieur le Maire expose que :

La crise sanitaire du COVID 19 a pour conséquence économique une baisse d'activité importante dans différents secteurs et dans tous les pays européens.

Considérant les mesures d'application prises par la République française pour lutter contre la récession et permettre de relancer l'économie ;

Prenant note de l'action de la Région visant à créer un fonds de soutien complémentaire à celui de l'Etat alimenté par la collectivité régionale et les intercommunalités du territoire ;

Désireux de participer à la relance économique nationale et locale par une action commune, complémentaire selon les compétences exercées par le bloc communal ;

Il est proposé la mise en œuvre d'un plan de relance territorial de la communauté de communes et de ses communes membres, dont une version 4 d'un protocole d'accord a été signé lors d'une séance exceptionnelle du bureau communautaire le 30 avril par le président de la communauté de communes d'une part et par les 19 maires de ses communes membres.

Monsieur le Maire indique que le projet du plan de relance territorial a été retravaillé et modifié avec les différents partenaires (services de l'Etat, Région, chambres consulaires...) depuis la signature de ce protocole d'accord. Il rappelle que le Conseil communautaire a approuvé le plan de relance territorial lors de sa séance du 19 mai dernier et qu'il le soumet à l'approbation du conseil municipal.

Il rappelle à l'assemblée que la commune a déjà décidé lors du conseil municipal du 25 mai 2020 de deux mesures communales relevant de ce plan de relance.

A savoir :

- . immobilier communal : exonération du loyer communal du salon de coiffure pendant la période de confinement,
- . droit de place : exonération du droit annuel de la terrasse du bar « Le Jeanne d'Arc ».

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- . d'approuver le lancement du plan de relance territorial de la communauté de communes et de ses communes membres,
- . d'approuver le plan de relance territorial en date du 19 mai 2020, permettant d'en définir les principales mesures et les modalités de mise en œuvre.

- Convention de récupération d'animaux errants avec la société Fourrière animale 37 N° 2020-04-029.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'approuver la convention proposée par la société FOURRIERE ANIMALE 37 et de l'autoriser à signer ce document.

En effet, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire n'assure plus ce service auprès des communes membres. Il convient donc de confier ces prestations auprès de ladite société. FOURRIERE ANIMALE 37 s'engage à exécuter les prestations de récupération de chien ou de chat errant sur la commune et sur demande expresse de la mairie (prise en charge des animaux errants, morts et dangereux). La présente convention a pour objet de définir les modalités d'exécution par la société.

Le conseil municipal approuve à la majorité (13 voix « pour » et 1 « abstention ») la convention proposée par la société FOURRIERE ANIMALE 37 pour les prestations précitées et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Plan canicule.

Le conseil municipal est informé que le plan canicule est désormais activé depuis le 1^{er} juin 2020 et ce jusqu'au 30 septembre prochain. Il est demandé à chacun de le faire connaître auprès de tous les administrés âgés et/ou fragiles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 20.

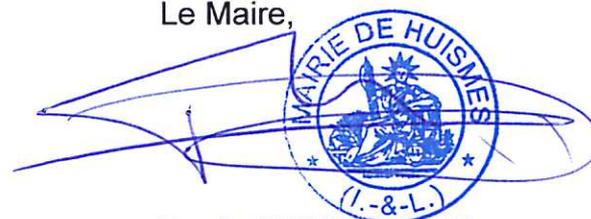
Date de la publication : 30 juin 2020.
Certifié exact,

Le secrétaire de séance,

Clémence PLANTÉ.



Le Maire,



Denis MOUTARDIER.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2020-04-023	Composition des commissions municipales
2020-04-024	Composition de la commission d'appel d'offres/ouverture des plis
2020-04-025	Renouvellement contrat annuel maintenance réseau informatique mairie et cantine
2020-04-026	Subvention exceptionnelle 2020 à l'ONACVG 37
2020-04-027	Interco CC CVL délégation partielle droit de préemption urbain aux communes membres
2020-04-028	Interco CC CVL approbation du Plan de Relance Territorial
2014-04-029	Approbation convention récupération animaux errants avec société Fourrière animale 37

Signature des membres présents

Présents	Signatures	Présents	Signatures
BENOIST Elisabeth		BERRUER-CHARRAIS Isabelle	
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	
COIQUIL Philippe		COLIN Romuald	
DELALANDE Cyril		DELUGEAU Max	
GIRAULT Pascale		GUERTIN Jean-Michel	
HÉGRON Lionel	<i>excusé</i>	MOUTARDIER Denis	
PLANTÉ Clémence		PREUX Aurélie	
SAUTEREAU Marc			

Annexe n° 1**LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
PERSONNEL FINANCES-BUDGETS ANIMATION DES COMMISSIONS	D. MOUTARDIER Maire	BENOIST Elisabeth / BOREL Agnès COLIN Romuald / DELALANDE Cyril GUERTIN Jean-Michel SAUTEREAU Marc
VOIRIES – FOSSÉS CIMETIERE - BIENS COMMUNAUX COURS D'EAU EAUX PLUVIALES et EAUX USÉES ECLAIRAGE PUBLIC	JM. GUERTIN 1 ^{er} Adjoint	BOREL Agnès / BOUCHER Claudine COIQUIL Philippe / COLIN Romuald DELALANDE Cyril / DELUGEAU Max
BATIMENTS ECOLE – CANTINE	A. BOREL 2 ^{ème} Adjoint	BENOIST Elisabeth BERRUER-CHARRAIS Isabelle COIQUIL Philippe GUERTIN Jean-Michel PLANTÉ Clémence / PREUX Aurélie
URBANISME – PLUih ESPACES VERTS et ESPACES PUBLICS	R. COLIN 3 ^{ème} Adjoint	DELUGEAU Max GUERTIN Jean-Michel SAUTEREAU Marc
COMMUNICATION ANIMATION VIE DES ASSOCIATIONS AINÉS - JEUNESSE	E. BENOIST 4 ^{ème} Adjoint	BERRUER-CHARRAIS Isabelle BOUCHER Claudine GIRAULT Pascale / HÉGRON Lionel PREUX Aurélie / SAUTEREAU Marc
DÉVELOPPEMENT DURABLE CULTURE ET PATRIMOINE VALORISATION DU VILLAGE COMMERCES ET ARTISANAT	M. SAUTEREAU Conseiller délégué	COLIN Romuald GIRAULT Pascale / HÉGRON Lionel PLANTÉ Clémence